

# S.I.A.E.P Boismorand-Les Choux- Langesse

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL du 15 février 2018

## Le Conseil Syndical :

- approuve le compte administratif de l'exercice 2017 qui fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation	450 487.92 €
- Un excédent d'investissement	35 360.31 €
- <b>soit un excédent global</b>	<b>485 848.23 €</b>
- RAR restes à réaliser	114 000.00 €

- adopte le compte de gestion 2017 du receveur municipal en parfaite concordance avec le compte administratif 2017 de l'ordonnateur ;

- décide d'affecter le résultat 2017 au budget primitif 2018 comme suit :

➤ 001 solde d'exécution de la section d'investissement	35 360.31
➤ 1068 réserve	78 639.69
➤ 002 résultat de fonctionnement reporté	371 848.23

- vote le budget primitif 2018 qui s'équilibre :

- Section exploitation :	638 599.86 €
- Section investissement :	698 338.66 €

- envisage les travaux suivants :

### Restes à réaliser

• Réfection château d'eau	90 000 euros	} soit 114 000 euros
• Remise en état des bouches à clés	12 000 euros	
• Purges automatiques	12 000 euros	

### Programmes 2018

Suite à une étude diagnostique du réseau, il s'est avéré que la canalisation alimentant la commune de Langesse en partant de la commune de Les Choux est classée en zone prioritaire sur 3 kms.

Un programme d'investissement est prévu au BP 2018

- ✓ **Rénovation du réseau d'adduction d'eau potable** 350 000 euros

Dans le cadre Cœur de Village, des travaux d'aménagement vont être réalisés à les Choux par la Communauté des Communes Giennoises. Conjointement, le syndicat des eaux renouvellera les conduites AEP et installera les branchements des abonnés à l'extérieur sur la voie publique jusqu'en limite de propriété.

- ✓ **Remise en état du réseau AEP du bourg de Les Choux** 80 000 euros

Suite aux résultats d'analyses quant à la teneur en CVM et pour palier à cette problématique, de nouvelles purges sont à prévoir

- ✓ **Mise en place de purges automatiques** 40 000 euros

**Acquisition de compteurs DN15** 5 500 euros

- décide de contracter un emprunt de 150 000 euros. Frais de dossier 150 euros  
1<sup>ère</sup> échéance : 15 septembre 2018 Dernière échéance : 15 septembre 2027

Vu par nous, Président du SIAEP, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

